

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6304**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de l'édition spécialité Édition

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de la Méditerranée (Marseille) Aix-Marseille II Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université d'Aix-Marseille II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information, 325 Documentation, bibliothèque, administration des données

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel maîtrise les compétences techniques propres aux métiers du livre et des produits d'édition, les pratiques de chacun des partenaires de la filière du livre et la diversité des supports de l'édition (livres et revues imprimés, autres supports d'édition sonore, vidéo, électronique et multimédias) associée à l'essor des technologies de l'information et de la communication.

Il assiste le directeur littéraire dans ses tâches : il assure, sous sa supervision, la relation technique aux auteurs et à leurs productions (révision, lecture-correction, établissement d'apparats critiques, rédaction de prières d'insérer, d'argumentaires à destination des services de diffusion)

Il fait le lien avec les services artistiques et de fabrication (calibrage, définition et supervision des budgets - demandes de devis aux imprimeurs, etc. -, établissement et contrôle des plannings de fabrication au sens large) et assure la relation avec le service de presse (préparation des opérations d'information et de promotion des livres composant le programme éditorial). Il prépare les dossiers de subvention à destination des institutions.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans l'édition, la diffusion et la distribution.

Il peut prétendre à un emploi de :

- Responsable des relations publiques en maisons d'édition (attaché de presse)
- Cadre commercial des sociétés d'édition et de diffusion
- Représentant d'éditeurs ou de diffuseurs
- Chef ou agent de fabrication
- Gérant ou chef d'entreprise de maison d'édition ou de diffusion
- Délégué pédagogique
- Assistant d'édition (secrétariat d'édition)
- Assistant de projet
- Assistant du responsable des coéditions et des droits étrangers
- Assistant de fabrication et d'interface numérique

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1105 : Coordination d'édition

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Comprendre l'interprofession : mise à niveau

Comprendre l'environnement

Méthodes et techniques spécifiques 1

Méthodes et techniques spécifiques 2

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11/07/2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.univmed.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**